

CHARTRE

DES VILLES
ÉDUCATRICES



ASSOCIATION
INTERNATIONALE DES
Villes
Éducatrices

CHARTRE DES VILLES ÉDUCATRICES

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES VILLES ÉDUCATRICES (AIVE)
www.edcities.org

© DE L'ÉDITION: AIVE

CONCEPTION ET MAQUETTE
www.wayava.net



Attribution-utilisation non commerciale-Pas d'œuvre dérivée



Les municipalités représentées lors du Ier Congrès International des Villes Éducatrices, qui a eu lieu à Barcelone en 1990, ont rassemblé dans la Charte initiale les principes essentiels à l'impulsion éducative de la ville. Elles étaient convaincues que le développement de leurs habitants ne pouvait être laissé au hasard. Cette Charte a été révisée lors du IIIe Congrès International (Bologne, 1994), du VIIIe Congrès (Gênes, 2004) et au cours de l'année 2020 afin d'adapter ses approches aux nouveaux défis et besoins sociaux et éducatifs.

La présente Charte est basée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) ; sur la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965) ; sur le Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (1966) ; sur la Convention des droits de l'enfant (1989) ; sur la Déclaration Mondiale sur l'Éducation pour Tous (1990) ; sur la 4e Conférence Mondiale sur les Femmes tenue à Pékin (1995) ; sur la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle (2001) ; sur la Charte Mondiale du Droit à la Ville (2005) ; sur la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (2006) ; sur l'Accord de Paris sur le Climat (2015) et sur le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 (2015).

PRÉAMBULE

Aujourd’hui plus que jamais, la ville ou le village, petit ou grand, dispose d’innombrables opportunités éducatrices, mais la municipalité peut également être influencée par des forces et des inerties contréducatrices. D’une manière ou d’une autre, la ville est un terrain propice à la formation intégrale : il s’agit d’un système complexe en même temps que d’un levier éducatif permanent, pluriel et polyédrique, capable de renforcer les facteurs éducatifs et de transformation sociale.

Dans la ville éducatrice, l’éducation dépasse les murs de l’école pour imprégner toute la ville. Il s’agit d’une éducation citoyenne, où toutes les administrations assument leur rôle d’éducateur et de transformation sociale au bénéfice de la vie et de la diversité.

“ L’éducation dépasse
les murs de l’école
pour imprégner toute la ville. ”

La ville éducatrice vit dans un processus permanent qui vise à construire une communauté et à former des citoyen.ne.s libres, responsables et solidaires, capables de coexister dans la différence, de résoudre pacifiquement leurs conflits et de travailler pour « le bien commun ». Des citoyen.ne.s conscients des défis auxquels l’humanité est actuellement confrontée et dotés de connaissances et de compétences qui leur permettent de devenir coresponsables de la recherche de solutions exigées par le moment historique que nous vivons.

La ville éducatrice a sa propre personnalité, intégrée au pays dans lequel elle se trouve. Son identité est, par conséquent, interdépendante de celle du territoire dont elle fait partie. C’est également une ville qui agit en rapport avec son environnement proche, qui coopère avec d’autres centres urbains de son territoire, avec les milieux ruraux l’entourant et des villes d’autres pays. Son objectif permanent sera d’apprendre, d’innover, de partager et, par conséquent, d’enrichir et de rendre plus sûre et plus digne la vie de ses habitants.

La ville éducatrice doit exercer et développer cette fonction éducatrice parallèlement à ses fonctions traditionnelles (économique, sociale, politique et de

services aux citoyen.ne.s) avec un regard attentif à la formation, à la promotion et au développement de toute personne, quel que soit son âge, afin de répondre à ses besoins de formation à tout moment et dans tous les aspects de la vie.

L'éducation commence dès l'enfance, mais ne se termine jamais et ne se réduit jamais à une formation professionnelle. Une éducation tout au long de la vie tente de concilier liberté et responsabilité, et d'éveiller la conscience de l'interdépendance entre les êtres humains et la nature comme façon d'habiter la ville et la planète. Elle promeut la réflexion et la pensée critique, la capacité de comprendre des problèmes complexes ; en encourageant une participation coresponsable à la conception et à l'élaboration des politiques, en imaginant et en promouvant des modes de vie qui n'impliquent pas la destruction du territoire ou l'inégalité entre les individus.

Les raisons qui justifient cette fonction éducatrice sont d'ordre social, économique et politique et surtout orientées vers un projet culturel et éducatif efficace et convivial. Ce sont là les grands défis du XXI^e siècle : tout d'abord, « investir » dans l'éducation, dans chaque personne, de manière à ce que celle-ci soit de plus en plus capable de réfléchir, d'exprimer, d'affirmer et de développer son potentiel humain, ainsi que sa singularité, sa créativité et sa responsabilité. Deuxièmement, promouvoir les conditions de pleine égalité afin que tous les individus puissent se sentir respectés et être respectueux, capables de dialogue et d'écoute active. Troisièmement, conjuguer tous les facteurs possibles afin que puisse se construire, ville après ville, village après village, une véritable société de la connaissance sans exclusion. Et quatrièmement, apprendre et développer la sensibilisation et les compétences de la communauté pour organiser la vie collective dans des conditions d'égalité et de justice.

**Apprendre et développer
la sensibilisation et les compétences
de la communauté pour organiser
la vie collective dans des conditions
d'égalité et de justice.**

Les villes éducatrices, avec leurs institutions éducatives formelles, leurs interventions non formelles (d'une intentionnalité éducatrice située hors de l'éducation normée) et informelles (non intentionnelles ou planifiées) devront collaborer, bilatéralement ou multilatéralement, afin de rendre réel l'échange d'expériences. Dans un esprit de collaboration, elles devront soutenir mutuellement leurs projets d'études et d'investissements, que ce soit sous forme de collaboration directe ou de collaboration avec des organismes internationaux.

La garantie des droits des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes dans la ville consiste, tout d'abord, à assurer pleinement leur condition d'acteurs de leur vie et du développement de leurs droits civils et politiques ; ils doivent aussi pouvoir s'engager dans la vie de la communauté à travers des mécanismes représentatifs et participatifs de qualité, aux côtés des personnes de tous les âges, en favorisant le vivre ensemble entre les générations.

Actuellement, l'humanité ne vit pas seulement une étape de changements, mais un véritable changement de paradigme. Les individus doivent être formés pour comprendre le moment politique, social, économique et écologique que nous vivons afin de pouvoir choisir librement comment ils veulent l'aborder. Ils doivent développer des compétences pour faire face à la culture de l'immédiateté pour intervenir depuis le monde local dans la complexité globale, et pour maintenir leur autonomie et leur esprit critique face au débordement d'informations contrôlées par des centres de pouvoir économiques et politiques.

La citoyenneté globale se configure sans qu'il existe d'espace global démocratique, sans que de nombreux pays aient atteint une démocratie efficace à la fois respectueuse de ses modèles sociaux et culturels et sans que les démocraties de plus longue tradition puissent se sentir satisfaites de la qualité de leurs systèmes. D'autre part, l'équilibre relatif entre les superpuissances dans la transition du XXe au XXIe siècle a fait place à de nouvelles tensions internationales. Tout cela se déroule dans le contexte d'une profonde crise écologique et sociale qui met en danger la vie d'une partie importante de l'humanité et qui est marquée par le déclin des ressources naturelles nécessaires au maintien de notre système économique, par le changement climatique, par des menaces de pandémies et par la perte de biodiversité qui, comme le souligne la communauté scientifique, entraînent une profonde transformation de l'organisation sociale et économique.

Les métabolismes urbains sont l'un des principaux vecteurs du changement climatique mondial, en tenant compte du fait que plus de la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain. Dans le même temps, les villes, avec leurs territoires et leurs populations, sont vulnérables dans de multiples dimensions. Les effets du changement climatique, de la dépendance alimentaire ou énergétique, du consumérisme excessif et de la pollution en font des lieux qui nécessitent des transformations majeures, pour assurer des conditions de

“ Les villes de tous les pays doivent agir depuis leur dimension locale en tant que plateformes d'expérimentation et de consolidation d'une pleine citoyenneté démocratique. ”

vie dignes et saines aux personnes et aux autres êtres vivants qui y habitent. Elles sont également le théâtre de profondes inégalités de toutes sortes.

Aujourd'hui, le sentiment d'insécurité est accentué chez les citoyen.ne.s de la plupart des pays, avec pour conséquence le danger de dérives populistes qui rendent la vie, la confiance en la démocratie et la paix mondiale encore plus incertaines. Face à l'émergence d'inquiétudes ou de peurs, les slogans simplistes et les idéologies de bouc émissaire peuvent séduire une partie de la population, avec le danger de radicalisations et d'affrontements violents qui en découle.

“ Il est urgent d'éduquer aux valeurs et aux droits humains qui donnent du sens, stimulent, tracent une feuille de route démocratique. ”

Dans ce contexte, les villes de tous les pays doivent agir depuis leur dimension locale en tant que plateformes d'expérimentation et de consolidation d'une pleine citoyenneté démocratique, et promouvoir une fraternité grâce à la formation en valeurs éthiques et civiques, le respect de la pluralité des différents modes possibles de gouvernement démocratique et la stimulation de mécanismes représentatifs et participatifs de qualité. Plus que jamais, il est urgent d'éduquer aux valeurs et aux droits humains qui donnent du sens, stimulent, tracent une feuille de route démocratique et nous permettent de vivre ensemble sereinement.

“ Les villes éducatrices se sentent porteuses de l'idéal d'inclusion, en accueillant chaque personne telle qu'elle est et en l'appelant à participer à un projet de ville collectif. ”

La diversité est inhérente aux villes actuelles et il est prévu qu'elle augmentera encore plus à l'avenir. Pour cette raison, un des défis de la ville éducatrice est de promouvoir l'équilibre et l'harmonie entre identité et diversité, compte tenu des apports des communautés qui l'intègrent et du droit de tous ceux qui y vivent à se sentir reconnus dans leur propre identité culturelle ; cela nécessite de lutter contre le racisme et toute forme d'exclusion. Le défi actuel est de reconnaître le droit aux singularités, sans pour autant mettre en danger la construction du commun. Les villes éducatrices se sentent porteuses de l'idéal d'inclusion, en accueillant chaque personne telle qu'elle est et en l'appelant à participer à un projet de ville collectif.

La Ville Éducatrice orientera également ses actions vers la construction de villes co-éducatrices, en transformant pour ce faire une structure sociale génératrice d'inégalités de genre, en analysant ses origines et en luttant contre ses conséquences telles que les violences faites aux femmes et la féminisation de l'exclusion sociale.

Nous vivons dans un monde d'incertitudes qui privilégie la recherche de la sécurité, qui s'exprime souvent comme la négation d'autrui et par une méfiance mutuelle. La ville éducatrice, consciente de ce fait, ne cherche pas de solutions unilatérales simples, elle accepte la contradiction et propose des processus de connaissance, de dialogue et de participation comme le chemin adéquat pour coexister dans et avec l'incertitude. La maîtrise du langage et la formation de la pensée critique, dans un monde d'abondantes "fausses nouvelles" en politique, dans les médias et sur les réseaux sociaux, est de plus en plus importante pour empêcher les citoyen.ne.s d'accepter facilement les stéréotypes stigmatisants.

En tant qu'individus, nous sommes interdépendants. Sans soins, nous ne pouvons pas survivre. Tout au long de la vie, nous avons besoin de recevoir les soins dont dépendent notre survie et notre bien-être physique et mental, surtout à certains moments du cycle de vie tels que la petite enfance, l'âge avancé, ou lors d'une maladie grave ou une situation de handicap ou de fragilité sociale. La ville éducatrice doit reconnaître et promouvoir le bien-être et en rendre la société dans son ensemble co-responsable.

En réponse à tous les défis et besoins exprimés, le droit à la ville éducatrice doit être affirmé comme une extension du droit à l'éducation. Le droit à une ville éducatrice doit être une garantie du respect des principes d'égalité entre tous les habitants, de justice sociale et globale et d'équilibre territorial, de résilience et de durabilité.

**“ le droit à la ville éducatrice
doit être affirmé comme
une extension du droit
à l'éducation. ”**

Cela accentue la responsabilité des gouvernements locaux en matière de développement de toutes les potentialités éducatrices que la ville renferme, en incorporant à son projet politique les principes de la ville éducatrice.

PRINCIPES

LE DROIT À UNE VILLE ÉDUCATRICE

- 1 Éducation inclusive tout au long de la vie
- 2 Politique éducative vaste
- 3 Diversité et non-discrimination
- 4 Accès à la culture
- 5 Dialogue intergénérationnel

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE

- 6 Connaissance du territoire
- 7 Accès à l'information
- 8 Gouvernance et participation citoyenne
- 9 Suivi et amélioration continue
- 10 Identité de la ville
- 11 Espace public habitable
- 12 Adaptation des équipements et services municipaux
- 13 Durabilité

AU SERVICE INTÉGRAL DES HABITANTS

- 14 Promotion de la santé
- 15 Formation des acteurs éducatifs
- 16 Orientation et insertion professionnelle inclusive
- 17 Inclusion et cohésion sociale
- 18 Co-responsabilité contre les inégalités
- 19 Promotion de la vie associative et du bénévolat
- 20 Éducation pour une citoyenneté démocratique et globale

LE DROIT À UNE VILLE ÉDUCATRICE

1

Éducation inclusive tout au long de la vie

Le droit à une ville éducatrice est proposé en tant qu'extension du droit fondamental de tous les individus à l'éducation. Tous les habitants de la ville auront le droit de bénéficier, dans des conditions de liberté et d'égalité, des moyens et opportunités de formation, de divertissement et de développement personnel que celle-ci offre. La ville éducatrice renouvelle en permanence son engagement en faveur de la formation de ses habitants tout au long de la vie sous les aspects les plus divers. Et pour que cela soit possible, elle devra tenir compte de tous les groupes, avec leurs besoins particuliers.



Le gouvernement et l'administration municipale mettront en œuvre des politiques visant à éliminer les obstacles de toute nature qui portent atteinte au droit à l'égalité et à la non-discrimination. En seront responsables aussi bien l'administration municipale que d'autres administrations ayant une influence sur la ville, et les citoyens eux-mêmes devront également s'engager dans cette entreprise, aussi bien au niveau personnel qu'à travers les différentes formes d'association dans lesquelles ils sont organisés.

2

Politique éducative vaste

Les municipalités exerceront, avec efficacité, les compétences qui leur reviennent en matière d'éducation. Quelle que soit la portée de ces compétences, elles devront prévoir une politique éducative vaste, à caractère transversal et novateur, y incluant tous les modes d'éducation formelle, non formelle et informelle, ainsi que leur interaction constante avec les différentes manifestations culturelles, sources d'information et pistes de découverte de la réalité se produisant dans la ville et dans chacun de ses quartiers.



Les politiques municipales en matière d'éducation doivent toujours être comprises dans un contexte plus large inspiré des principes de la justice sociale, de l'égalité, du civisme démocratique, de la durabilité, de la qualité de la vie et de la promotion de ses habitants.

3

Diversité et non-discrimination



La ville promouvra l'éducation dans la diversité, pour la compréhension, la coopération de solidarité internationale, la reconnaissance et le respect des peuples autochtones et autres groupes ethniques victimes de discrimination, et la paix dans le monde. Une éducation qui lutte contre toute forme de discrimination. Elle encouragera la liberté d'expression et de culte, la diversité culturelle, le dialogue et l'écoute active sur un pied d'égalité. Elle recevra favorablement toutes les initiatives compatibles avec ces finalités, quelle que soit leur origine. Elle contribuera à corriger les inégalités causées par la classe sociale, l'origine, l'ethnie, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, une situation de handicap ou autre. De même, elle devra promouvoir la connaissance, l'apprentissage et l'utilisation des langues présentes dans la ville en tant qu'élément intégrateur et facteur de cohésion sociale.

4

Accès à la culture



La ville éducatrice favorisera le droit à la culture et la participation de toutes les personnes et, en particulier, des groupes en situation de plus grande vulnérabilité, à la vie culturelle de la ville comme moyen d'inclusion, en promouvant la fraternité et le sentiment d'appartenance. Outre la jouissance des biens culturels, cette participation culturelle comprendra la contribution que tous les citoyen.ne.s peuvent apporter à une culture vivante et changeante, ainsi que l'implication citoyenne dans la gestion des installations et des initiatives culturelles.

De même, la ville éducatrice stimulera l'éducation artistique, la créativité et l'innovation, en encourageant et en soutenant les initiatives culturelles, tant d'avant-garde que de culture populaire, comme moyen de développement personnel, social, culturel et économique.

5

Dialogue intergénérationnel



La ville éducatrice encouragera la proximité et la coopération entre les générations et combattra la discrimination liée à l'âge, non seulement en tant qu'objet du vivre ensemble, mais comme recherche de projets communs et partagés entre groupes de personnes d'âges différents. Ces projets devront être orientés vers la réalisation d'initiatives et d'actions civiques dont la valeur réside précisément dans leur caractère intergénérationnel et dans l'exploitation des capacités respectives, des expériences et des valeurs propres à chaque âge.

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE

6

Connaissance du territoire

La ville éducatrice reconnaît que les décisions politiques fondées sur la connaissance de la réalité permettent d'apporter des réponses plus adéquates. Les gouvernements locaux doivent donc disposer d'informations précises sur la situation et les conditions de vie de leurs habitants et des territoires, et doivent mener ou soutenir des études, qu'ils tiendront à jour et accessibles aux citoyens. Dans la formulation des projets et des politiques, leur impact éducatif doit être formellement et explicitement pris en compte et des canaux ouverts de communication permanents avec les individus et les groupes doivent être garantis.



7

Accès à l'information

La municipalité devra garantir une information suffisante et compréhensible et encourager ses habitants à s'informer. Compte tenu de l'importance de sélectionner, comprendre et traiter le grand débit d'information actuellement disponible, la ville éducatrice devra offrir des ressources qui seront à la portée de tous et toutes, et assurera l'accès à la connectivité dans toutes les zones et tous les espaces de la ville.



La ville éducatrice établira des programmes de formation aux technologies de l'information et des communications s'adressant à tous les âges et tous les groupes sociaux afin de tirer profit des possibilités qu'elles offrent, de ne laisser personne de côté et de combattre la "fracture numérique". De même, elle favorisera les capacités et les compétences scientifiques et de recherche de tous les individus, en particulier au stade de l'enfance et de la jeunesse, afin de renforcer une vision critique et objective de la réalité.

La municipalité prendra en charge des groupes nécessitant un accompagnement personnalisé et mettra à leur disposition des points d'information, d'orientation et d'accompagnement spécialisés. Compte tenu de l'avancée des éventuels instruments de contrôle tels que l'intelligence artificielle et le big data, elle veillera à garantir le respect de la vie privée, de l'intimité et de l'autonomie.

8

Gouvernance et participation citoyenne

La ville éducatrice sera construite à partir d'un système de gouvernance, où les administrations publiques et les citoyen.ne.s coopéreront à sa conception et à son progrès, collaboration qui constitue une spécificité de la ville éducatrice.

Elle encouragera la participation citoyenne dans une perspective critique, constructive et coresponsable, dans la gestion municipale et la vie communautaire, en ouvrant les processus décisionnels aux citoyen.ne.s. Elle devra disposer des institutions et organisations civiles et sociales, en tenant compte des initiatives privées et d'autres modes de participation spontanée. À cet effet, le gouvernement local devra offrir l'information nécessaire et promouvoir des orientations et des activités de formation à la participation dès l'enfance, dans une approche transversale. À l'issue d'un processus participatif, les résultats seront rendus publics et la procédure évaluée.



Les enfants, les adolescent.e.s et les jeunes seront reconnus comme des citoyen.ne.s à part entière, avec le droit de participer à la gestion et à l'amélioration de la vie communautaire sur un pied d'égalité avec les adultes, en fournissant les canaux et les outils appropriés à cet effet.

9

Suivi et amélioration continue

La municipalité évaluera l'impact éducatif, social et écologique des politiques municipales en vue de leur amélioration continue.



Le projet éducatif de la ville, les valeurs que celle-ci encourage, la qualité de la vie qu'elle offre, les manifestations qu'elle organise, les campagnes et les projets de tous types qu'elle prépare devront faire l'objet de réflexion et d'évaluation, avec les instruments nécessaires afin d'assurer la cohérence des politiques aidant à promouvoir le développement personnel et collectif.

10

Identité de la ville

La ville doit savoir trouver, préserver et présenter son identité changeante, personnelle et complexe et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel et la mémoire historique qui lui confère son caractère unique. C'est la base d'un



dialogue fructueux avec son environnement et avec le monde. La valeur accordée aux coutumes et aux origines doit être compatible avec les droits humains. Elle pourra ainsi offrir une image attrayante sans porter atteinte à son environnement naturel et social, favorisant un sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée parmi ses habitants.

11

Espace public habitable

L'aménagement de l'espace public urbain répondra aux besoins d'accessibilité, de soins, de santé, de rencontres, de sécurité, de jeux, de loisirs et de conciliation de la vie personnelle, familiale et professionnelle. La ville éducatrice accordera une attention particulière aux besoins des enfants, des personnes présentant une situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques et des personnes âgées, dans son aménagement urbain, d'équipements et de services, afin de leur garantir un environnement convivial et respectueux dans lequel ils pourront s'épanouir avec le maximum d'autonomie possible.



De même, elle assurera un aménagement urbain prenant en considération le genre. Ces multiples perspectives garantiront un espace urbain au service de tous et de toutes.

Les villes éducatives favoriseront l'installation d'aires de jeux et de sports en plein air permettant le contact avec la nature et promouvant les relations sociales.

La transformation d'une ville devrait être présidée par une harmonie entre les nouveaux besoins, la durabilité et la pérennité des constructions et des symboles qui constituent des références claires de son passé et de son existence. La ville favorisera la coexistence et l'intégration de la communauté dans les espaces publics, bâtis et naturels, en évitant toujours la formation de ghettos.

En outre, la ville veillera à ce que ses habitants vivent dans des environnements où ils pourront découvrir la beauté. Pour ce faire, elle introduira des critères esthétiques et environnementaux dans tous ses projets et impliquera les artistes dans l'aménagement et la conception des espaces publics.

12

Adaptation des équipements et services municipaux



Le conseil municipal devra créer et assurer l'entretien des espaces, équipements et services publics nécessaires au développement et au bien-être personnel, social, moral et culturel de tous ses habitants, en mettant à leur disposition des professionnels ayant une formation spécifique dans la prise en charge des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes, ainsi que des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

13

Durabilité



La ville éducatrice s'engagera à satisfaire les droits et les besoins matériels permettant de garantir une vie digne - nourriture, eau, logement, assainissement, énergie, mobilité, environnement sûr et sain. La ville sera organisée en tenant compte de la condition éco-dépendante de la vie humaine et des limites physiques de la planète. Elle encouragera activement la participation et la coresponsabilité de tous ses habitants dans l'adoption de modes de vie et de consommation équitables, résilients et durables, conformément aux principes de suffisance, de partage et de justice ; et en prenant des précautions pour protéger les biens communs garantissant un avenir digne aux générations actuelles et futures.

AU SERVICE INTÉGRAL DES HABITANTS

14

Promotion de la santé

La ville éducatrice veillera à l'épanouissement de toutes les personnes, en favorisant leur bien-être physique, émotionnel et psychique. Pour ce faire, elle favorisera l'accès universel aux soins et promouvra des environnements et des modes de vie équilibrés et favorables à la santé.



La promotion de la santé comprendra l'activité physique et l'éducation émotionnelle, affective-sexuelle, au bien-manger et de prévention des addictions. De même, elle favorisera la construction de la ville comme un espace de soins pour tous et toutes, et encouragera le vieillissement actif et les relations sociales qui permettent de lutter contre la solitude et l'isolement.

15

Formation des acteurs éducatifs

La ville veillera à ce que les familles reçoivent une formation pour leur permettre d'accompagner l'évolution de leurs enfants, tout en assurant un équilibre entre le besoin de protection et l'autonomie dans la découverte de la ville, dans un esprit de respect et de confiance.



Dans le même esprit, elle formera les professionnels de l'éducation mais aussi les personnes qui, dans la ville, remplissent souvent, sans en avoir conscience, des fonctions éducatives. Elle veillera également à ce que les opérateurs de sécurité et de protection civile qui dépendent directement de la municipalité agissent conformément à ces projets.

16

Orientation et insertion professionnelle inclusive

La ville devra offrir à ses habitants la possibilité de trouver sa place dans la société ; elle leur donnera les conseils nécessaires à leur orientation personnelle et professionnelle



et encouragera l'entrepreneuriat. Les villes s'efforceront d'offrir une éducation, des professions et des métiers exempts de stéréotypes sexistes.

Dans le domaine spécifique des rapports éducation-travail, un lien étroit doit être recherché entre la planification de la formation et les besoins du marché du travail et de la communauté.

À cet effet, les villes devront définir des stratégies de formation, de caractère formel et non formel tout au long de la vie, et d'accompagnement de groupes en situation d'inégalité, d'exclusion ou voués à l'économie non formelle, afin d'améliorer leur qualité de vie. En ce sens, elles collaboreront avec les organisations syndicales et patronales à la création d'emplois, qui permettent leur insertion socio-professionnelle.

17 Inclusion et cohésion sociale

17

Les villes devront élaborer des politiques contre les divers mécanismes de violation des droits, d'exclusion et de marginalisation qui les affectent.



Elles s'occuperont en particulier des personnes nouvellement arrivées, migrantes ou réfugiées, qui ont le droit, en plus de la mobilité entre pays, de se sentir appartenir pleinement à la communauté qui les accueille. Elles participeront à la valorisation des intérêts et besoins spécifiques de cette population, et au développement de leur connaissances et leurs capacités pour promouvoir leur rôle actif dans la société. Elles devront consacrer tous leurs efforts à encourager la cohésion sociale entre les quartiers et leurs habitants de toutes conditions.

En outre, et dans le même but, un travail sera effectué avec les groupes autochtones qui souffrent de stigmatisation et de marginalisation.

La ville éducatrice s'engagera à éradiquer toutes les formes de violence et de harcèlement, en accordant une attention particulière aux violences de genre, en raison de l'identité et de l'orientation sexuelle, de l'origine et de l'ethnicité, de l'âge, du handicap, de l'apparence physique, etc.

18 Co-responsabilité contre les inégalités

18

Les interventions destinées à lutter contre les inégalités peuvent avoir des formes multiples, mais elles devront partir d'une vision globale des droits et intérêts de la



personne. Toute intervention significative dans ce domaine doit garantir la co-responsabilité et la coordination entre les administrations concernées et leurs services, à partir de la meilleure connaissance que l'administration locale a des besoins et du territoire.

Dans la lutte contre les inégalités, il faudra également encourager la collaboration des administrations avec la société civile organisée, les ONG, entités à but non lucratif, ainsi que le tissu entrepreneurial et autres initiatives privées.

19

Promotion de la vie associative et du bénévolat



La ville stimulera la vie associative et le bénévolat en tant que mode de participation et de co-responsabilité civique afin de canaliser des interventions au service de la communauté, d'obtenir et de diffuser de l'information, des matériels et des idées permettant l'épanouissement des individus. À cette fin, les villes éducatrices soutiendront des initiatives associatives dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la solidarité, l'échange de savoirs, etc., dans le respect des droits humains et des valeurs démocratiques.

De même, elle offrira une formation pour assurer une plus grande efficacité des processus de prise collective de décisions, de planification et de gestion qui découlent de la vie associative.

20

Éducation pour une citoyenneté démocratique et globale



La ville éducatrice devra offrir à l'ensemble de la population une formation aux valeurs et pratiques de citoyenneté démocratique favorisant le respect, la tolérance, la participation, la responsabilité, l'intérêt à l'égard de ce qui est public et l'engagement pour le bien commun.

En outre, la ville éducatrice sensibilisera à l'interdépendance entre les dimensions locale et globale que posent les défis mondiaux, en facilitant la formation d'une citoyenneté globale, capable de participer, de s'engager et de contribuer localement et internationalement.

Tout cela, ajouté au reste des principes, doit permettre à chaque personne de se sentir appartenir pleinement à sa ville, son environnement et à la planète.

Cette Charte exprime
l'engagement pris par les villes de
souscrire à toutes les valeurs et
les principes qui y sont déclarés.

Elle se définit comme ouverte à sa
propre mise à jour et devra être
complétée par d'autres aspects
que la transformation sociale
exigera à l'avenir.

www.edcities.org

